

REUNION du 30 mai 2022

Sous la présidence de Monsieur CLAVERIE Claude, Président,

PRESENTS : Mme ALLAER Véronique, MM. AUGUSTIN Philippe, BAYZE Jean-Claude, BEYRIE Jean-Paul, BOUÉ Henri remplacé par son suppléant BARRERE Gérard, BRET Philippe, DAUGA Benoît, DUFOUR Philippe, GIACOSA Patrick, LAPEYRE Bernard, ROUSSE Jean-François, VARGA Pierre.

ABSENTS - EXCUSES : Mme AUGUSTE-MERCADIER Karine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, PEROTTO Aline, MM. BALLERINI Francis, BARRERE Etienne, BAUDOUIN Alexandre, DULONG Pierre, DUSSEAU Sylvain, LACANNE Jean-Baptiste, LAMBERT François, ROUMAT Max, SOLANS Raymond, ZAGO Jean-Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VARGA Pierre

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mars 2022
- Contrat de projet relatif au schéma directeur des services
- Convention de mise à disposition de personnel avec la Mairie de Condom
- Convention de location d'une épareuse
- Service assainissement collectif- Présentation du rapport de la commission de médiation
- Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mars 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Contrat de projet relatif au schéma directeur des services

Le comité syndical décide à l'unanimité de recruter un agent en contrat de projet sur le grade de adjoint technique pour effectuer les missions de recherche, repérage et renouvellement des ouvrages situés sur les réseaux, pour répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de mener à bien les schémas directeurs d'assainissement collectif, et le plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 16/35ème, à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 4 ans.

3) Convention de mise à disposition de personnel avec la Mairie de Condom

Le comité syndical approuve à l'unanimité le projet de convention de mise à disposition d'un agent administratif à temps complet d'une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} juin 2022, et autorise le Président à le signer.

4) Convention de location d'une épareuse

Le comité syndical approuve à l'unanimité le projet de convention de location d'une épareuse avec la Mairie de Caussens, à compter du 1^{er} juin, d'un an renouvelable, pour un coût journalier de 250€ journalier et autorise le Président à le signer.

5) Service assainissement collectif- Présentation du rapport de la commission de médiation

Le comité syndical approuve à l'unanimité le rapport de la commission de médiation et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 19h25.

Le Président,
Claude CLAVERIE

